



2019-12-134-DGS

nomenclature: 3.1.1.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE LA SOCIÉTÉ KAUFMAN ET BROAD

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. SAUBIETTE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENT EXCUSÉ

M. HERVELIN

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30



2019-12-134-DGS - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ KAUFMAN & BROAD

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2015 il avait été autorisé à signer la convention avec LE COL et la société KAUFMAN & BROAD concernant le transfert des voies du programme « L'Orée des Landes » dans le domaine public.

Ce programme immobilier situé au 33/35 Boulevard Jacques Duclos à Tarnos est desservi par une voirie centrale reliée au Boulevard Jacques Duclos.

Le tracé de cette voie est compris dans l'emprise de l'emplacement réservé V10 du PLU de Tarnos. Cet emplacement réservé constitue la future voie d'accès à la zone AU dénommée « CHINE », conçue comme l'extension du Centre Ville de Tarnos et destinée à recevoir à long terme des programmes immobiliers d'habitat, d'équipements ainsi que des aménagements.

A long terme, cette voie centrale aura vocation à être ouverte à la circulation publique lorsque cette zone AU de CHINE sera ouverte à l'urbanisation.

Afin de pouvoir intégrer cette voie dans le domaine public communal, et de régulariser l'emprise le long du boulevard Jacques Duclos, il convient d'acquérir les parcelles cadastrées section AI n°1706 (63m²), 1737 (365m²), 1774 (63m²) et 1776 (13m²) auprès de la Société KAUFMAN & BROAD.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir cette parcelle auprès de la Société KAUFMAN & BROAD moyennant le prix de 1€ (un euro).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet d'acte rédigé par Maître SALOMON-SALZEDO, notaire à Biarritz,

DELIBERE

DÉCIDE d'acquérir auprès de la Société KAUFMAN & BROAD PROMOTION 1 les parcelles cadastrées section AI n°1706 (63m²), 1737 (365m²), 1774 (63m²) et 1776 (13m²) pour une superficie totale de 504 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix de un euro symbolique.

DIT que les frais d'acte seront pris en charge par la Société KAUFMAN & BOARD.



AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte, ainsi que tout document relatif à cette acquisition.

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 20 décembre 2019

Le Maire

